

Le Souverain Pontife a adressé aux promoteurs, Mgr Kleiser de Fribourg, protonotaire apostolique, et Mgr Guyot, de Saintes, camérier honoraire de Sa Sainteté, un Bref autographe où il daigna leur exprimer la grande joie qu'il éprouve de voir approcher le moment où un nouveau Congrès en l'honneur de la Mère de Dieu se tiendra à Einsiedeln, au milieu des catholiques si fidèles de Suisse et dans le vénérable sanctuaire des Ermites.

« Ce que Nous trouvons de plus particulièrement propre à augmenter la piété envers la Mère de Dieu et à rendre plus parfaite la vie chrétienne, ajoute le Saint-Père, c'est votre décision de n'assigner au Congrès d'autre but que de pousser exclusivement à l'action et de répondre aux termes de la lettre que Nous avons adressée au Congrès de Rome. C'est là un projet parfait que Nous louons, car il ne prouve pas seulement d'une façon lumineuse que la religion et le désir du bien sont vos guides, mais il manifeste comme une certitude acquise que vous verrez fructifier les travaux que, conformément à Nos enseignements, vous allez entreprendre.

« Néanmoins les avis que Nous avons donnés au Congrès de Rome, Nous jugeons à propos de les renouveler pour votre Congrès, et pour cela Nous engageons vivement les congressistes à éviter toute discussion vaine, oiseuse et déplacée, pour approfondir et pouvoir mettre en lumière les seuls moyens capables de faire comprendre aux hommes la sainteté de la Vierge. Si, en effet, comme le résume très bien votre programme d'études, nous regardons Marie comme l'exemplaire de la vie chrétienne, il faut que tout l'effort de votre Congrès se porte à donner aux fidèles de toutes les parties de l'univers une impulsion nouvelle et à les animer d'un désir plus ardent que jamais d'imiter la Mère de Dieu. »

### DÉCISIONS ROMAINES

#### I

Le Directeur du Tiers-Ordre, ou le prêtre muni de pouvoir, qui donne aux Tertiaires séculiers assemblés la Bénédiction avec indulgence plénière qu'on nomme absolution générale doit se servir de l'étole violette. (*Décret de la Congrégation, des Rites 22 décembre 1905*).